

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-CF915

présenté par

M. Eskenazi, Mme Mercier, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, M. Oberti,
Mme Pantel, Mme Pirès Beaune, M. Vallaud, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Barusseau,
Mme Battistel, Mme Bellay, M. Belhaddad, M. Benbrahim, Mme Capdevielle, M. Califer,
M. Christophe, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop,
Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Faure, Mme Froger, M. Fégné, M. Garot,
Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot,
Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié,
Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Lhardit, M. Leseul, M. Naillet, M. Pena,
Mme Pic, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau,
M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac,
M. Simion, M. Sother, Mme Thomin, Mme Thiébault-Martinez, M. Vicot, M. William et les
membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 15

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à supprimer l'article 15 qui met en place une taxe déguisée sur les automobilistes.

L'article crée une majoration du tarif régional de la taxe sur les certificats d'immatriculation pouvant aller jusqu'à 13 euros (la « taxe régionale sur la carte grise »), applicable uniquement en Île-de-France.

Dans l'attente de la première délibération d'Île-de-France Mobilités fixant le montant exact de la majoration, celle-ci est fixée à 12 euros par certificat d'immatriculation. Le dispositif entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Nous souhaitons la suppression de cet article qui constitue une taxe déguisée touchant de manière discriminatoire les automobilistes. La mesure ferait grimper la carte grise jusqu'à 13 € afin de financer les transports collectifs. Concrètement, cela signifie que ceux qui n'ont pas d'autre choix que de prendre leur voiture paieront pour soutenir un système dont bénéficient surtout les habitants des centres-villes disposant de passes Navigo bien souvent remboursé par leur employeur. Ce n'est

pas notre conception de la transition écologique qui doit être réalisée dans un cadre de justice sociale.